

La transition de la fécondité et politique de population en Algérie

Résumé

Cet article analyse la transition de la fécondité en Algérie en relation avec la politique démographique adoptée il y a quelques années, ainsi que l'impact de la crise économique sur l'évolution observée. Les statistiques disponibles montrent que l'Algérie se trouve actuellement dans la deuxième phase de sa transition démographique qui se poursuit progressivement vers la stabilisation.

La variable population a été prise en considération dans la stratégie de développement économique dans le but d'harmoniser croissance démographique et croissance économique. Le développement économique et social demeure le principal facteur des changements démographiques observés.

Le modèle de la famille restreinte se diffuse un peu partout. La question qui reste tout de même à savoir est le rythme et la durée de la tendance observée. Sans la prise en charge des besoins sociaux de la population dans le cadre d'un programme de solidarité nationale, ce processus démographique entamé risque d'être compromis. Le défi reste à relever pour concrétiser les objectifs économiques fixés.

**Dr HEMAL Ali
HAFFAD Tahar**

Institut des Sciences Economiques
Université de Batna, Algérie

ملخص

يهدف هذا المقال إلى تحليل الانتقال الديمغرافي في الجزائر وعلاقته بالسياسة السكانية وكذا أثر الأزمة الاقتصادية على التطور الملحوظ. تبين الإحصائيات المتوفرة أن الجزائر توجد حاليا في المرحلة الثانية للانتقال الديمغرافي وسائرة تدريجيا نحو الاستقرار. إن متغير السكان أخذ بعين الاعتبار في الإستراتيجية التنموية من أجل تكييف النمو الديمغرافي مع النمو الاقتصادي.

L'Algérie se caractérise par un accroissement rapide de la population qui s'explique par la forte diminution de la mortalité notamment infantile associée à une fécondité non maîtrisée. La pression démographique est telle qu'elle risque de compromettre le développement économique. Pour ces raisons, les pouvoirs publics, après avoir longtemps hésité, adoptent un programme de maîtrise de la croissance démographique. Le programme de planification familiale tel qu'il a été appliqué en 1983 pour intervenir sur le niveau de la fécondité repose sur l'espacement des naissances. Les raisons évoquées sont la protection de la santé de la mère et de l'enfant, une manière de contourner l'opposition des religieux. Avant 1980, les pouvoirs publics étaient contre toute propagande en faveur des méthodes

و تبقى التنمية الاقتصادية و الإجتماعية التي عاشتها الجزائر هي العامل الأساسي في التغيرات الديمغرافية التي تشهدها. نموذج العائلة الصغيرة ينتشر يوما بعد يوم، لكن السؤال يبقى مطروحا ما هي وتيرة و مدة هذا الاتجاه الملاحظ. و بدون برنامج تضامن و وطني لتدعيم حاجيات السكان يمكن أن تتعثر العملية. و يبقى رفع التحدي مستمرا لتحقيق الأهداف الاقتصادية المسطرة.

contraceptives et encourageaient plutôt les naissances. Quoi qu'il en soit, ce changement de position marque un tournant décisif et confirme l'adhésion de l'Algérie à des objectifs de maîtrise de fécondité avec le concours de la coopération internationale (Fonds des Nations pour la population, Organisation Mondiale de la Santé,...).

Depuis la prise de cette position, on enregistre une tendance à la baisse de la fécondité qui s'accélère. Aussi, les couples admettent de plus en plus facilement la limitation des naissances. La question qui se pose est de savoir quelle a été le rôle joué par la politique de population adoptée progressivement par l'Algérie? Autrement dit, la baisse de la fécondité enregistrée est-elle le fruit de

la politique adoptée ou plutôt la conséquence des évolutions socio-économiques qu'a connu l'Algérie depuis l'indépendance. L'autre objectif de cette étude est de savoir également quel a été l'impact de la crise économique sur les évolutions observées.

Evolution de la politique de la population

Au cours des années 1970, l'Algérie défendait plutôt la thèse nataliste. On pensait à l'époque que le problème qui se posait n'était pas d'ordre démographique mais économique. Lors de la Conférence Mondiale sur la Population tenue à Bucarest en 1974, l'Algérie déclarait accorder la priorité au développement. On se souvient du slogan "la meilleure pilule c'est le développement". La Charte Nationale de 1976 affirmait d'ailleurs que "l'Algérie a choisi de régler positivement le problème de la démographie. Au lieu de s'épuiser à essayer de réduire l'ampleur du problème en s'efforçant vainement de diminuer les êtres à entretenir, il s'agit de faire de ces êtres des producteurs au sens plein du terme, au sein d'une population active et efficace et de donner à la société les structures appropriées pour utiliser et valoriser le grand nombre". Tout se passait comme, si l'Algérie, vu les énormes potentialités dont elle dispose, n'était pas pressée pour réduire la fécondité jugée à l'époque satisfaisante. La prise de conscience du gouvernement algérien s'accroît depuis la fin des années 1970 concernant les dangers d'une croissance démographique rapide qui pèse de plus en plus lourd et constitue un obstacle au développement économique. Le gouvernement s'efforce vainement de trouver un équilibre et finit par afficher dès le début des années 1980 son attitude d'adopter une politique de population permettant d'intervenir sur la fécondité et d'indiquer son adhésion à des objectifs de maîtrise de la croissance démographique. Le discours politique change également dans les forums internationaux qui ont suivi la conférence de Bucarest ou l'on peut constater la nette évolution de la position algérienne. L'Algérie déclarait à la Conférence Mondiale sur la Population tenue à Mexico en 1984 que "le problème démographique constitue la cause principale du sous-développement". Cette position a été déjà annoncée dans le rapport général du plan quinquennal en 1980 affirmant que "l'action de réduction active des taux de natalité est devenue une conduite indispensable pour améliorer l'efficacité dans

la construction de notre économie et prétendre répondre de façon satisfaisante et durable aux besoins sociaux de la population". (MPAT, 1980)

Une politique démographique fut donc adoptée dont l'objectif était de ramener le taux d'accroissement démographique de 3% à 2% vers l'an 2000. Tout un programme de planification familiale a été mis en application dans un nombre grandissant de centres de protection maternelle et infantile afin de diminuer le niveau de fécondité jugée ainsi trop élevé. La maîtrise de la croissance démographique est considérée depuis comme un objectif économique national.

Cette politique nationale en matière de population est inspirée en grande partie de programmes initiés et proposés par des organismes internationaux et adaptés ensuite à la réalité nationale. Tout un programme de coopération avec le Fonds des Nations-Unies pour la Population (FNUAP), principal bailleur de fonds, est conçu en 1989 pour appuyer la réalisation du programme national de maîtrise de la croissance démographique (PNMCD). Les objectifs fixés dans ce cadre étant de continuer à mener des actions en vue d'une réduction du taux d'accroissement démographique notamment par l'augmentation de la prévalance contraceptive ainsi que la sensibilisation du public aux dangers de la forte croissance de la population sur l'équilibre de l'individu, de la famille et de la société. Le gouvernement algérien affiche aujourd'hui sa volonté d'encourager les diverses méthodes de contraception et de planification familiale en essayant de doubler le taux d'utilisation des contraceptifs. Le programme de maîtrise de la croissance démographique s'oriente vers le développement des infrastructures d'accueil et de prestations ainsi que l'amélioration des actions d'information, d'éducation et de sensibilisation afin d'inciter plus de couples à adhérer à la planification familiale, en l'absence de toute mesure coercitive et dans le respect total du libre choix.

Evolution de la fécondité

Toutes les études et enquêtes récentes montrent une baisse sensible de la fécondité en Algérie. Le tableau 1 montre l'évolution de l'indice synthétique de fécondité¹ qui était d'un niveau élevé, de l'ordre de 8,0 enfants en 1970 a baissé d'une manière continue passant à 6,24 en 1985, à 4,5 en 1990 et à 4,0 en 1985.

Tableau 1: Evolution de l'indice synthétique de fécondité (I.S.F) des femmes âgées de 15-49 ans - Algérie 1970-1995

Année	Indice de fécondité	Année	Indice de fécondité
1970	7,9	1986	5,50
1977	7,4	1987	5,29
1980	7,1	1988	5,29
1981	6,95	1989	6,21
1982	6,40	1990	4,61
1983	6,37	1991	4,50
1984	6,26	1992	4,40
1985	6,24	1995	4,00

¹C'est le nombre moyen d'enfants par femme pour une année donnée.

Sources: Rapport interministériel sur le programme de la maîtrise de la croissance démographique, Alger 1983 - Conseil National Economique et Social (CNES): Etude sur la politique en matière de population, Alger 1996.

Si l'on examine l'évolution des taux de fécondité par âge au cours de la période 1969-1992, nous pouvons relever que cette baisse sensible s'est produite essentiellement chez les femmes âgées de moins de 20 ans. Comme le montre le tableau 2, la baisse pour les 15-19 ans est de 77% entre 1969 et 1992 contre 53% pour les 20-24 ans et 39% pour les 25-29 ans. La baisse de la fécondité atteint également les femmes de plus de 30 ans, soit 37% sur la période considérée. Cette évolution des taux de fécondité par âge montre donc qu'en moins d'une génération, la fécondité a été divisée par 4 pour les filles de 15-19 ans et par 2 pour les femmes de 20-24 ans.

Tableau 2: Evolution des taux de fécondité par groupe d'âge, Algérie 1969-1992

Année/Âge	1969(1)	1980(2)	1992(3)
15-19	112	69	26
20-24	324	288	151
25-29	356	331	218
30-34	329	268	214
35-39	263	265	174
40-44	148	126	81
45-49	37	25	18

Sources: (1) La population de l'Algérie, Centre International de Coopération dans les Recherches Nationales en Démographie (CICRED) série, Paris (1974).

(2) CNES: Etude sur la politique en matière de population (1996).

L'indice synthétique de fécondité des femmes urbaines est nettement différent de celui des femmes rurales. La baisse de la fécondité enregistrée est beaucoup plus rapide en milieu urbain qu'en milieu rural. Examinés en fonction de l'âge, les indices synthétiques évoluent différemment selon le secteur d'habitat. A tous les âges, la fécondité en milieu urbain est plus faible qu'en milieu rural. La baisse s'observe cependant dans tous les groupes d'âges. La fécondité diffère également selon le niveau d'instruction. Plus le niveau est élevé, plus le nombre d'enfants est faible.

Ceci dit, la baisse de la fécondité risque d'être encore plus rapide. Comme dans certains pays en développement, l'Algérie se trouve ainsi engagée plus vite dans la deuxième phase de la transition de la fécondité. La première baisse qui remonte à 20 ans, due essentiellement au recul de l'âge au mariage a été suivie immédiatement d'une deuxième baisse substantielle due cette fois-ci essentiellement à une réduction volontaire de la fécondité des ménages.

Tableau 3A: Taux de fécondité par groupes et selon le milieu d'habitat (p. 1000 femmes), Algérie (1992).

Milieu	Age							Taux global de fécondité (%)
	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	
Urbain	6	110	178	188	132	75	21	3,6

Rural	29	185	260	256	200	113	26	5,3
-------	----	-----	-----	-----	-----	-----	----	-----

Source: CNES, op. cit. (1996).

Tableau 3B: Taux de fécondité selon l'âge et le niveau d'instruction.(p.1000 femmes), Algérie (1992).

Niveau d'instruction	Age							Taux global de fécondité (%)
	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	
jamais scolarisée	52	221	262	258	192	103	25	5,6
primaire incomplet	26	149	199	176	130	72	12	3,8
primaire	13	122	176	185	121	40	00	3,3
préparatoire	19	128	175	173	119	45	00	3,3
secondaire	2	49	147	185	49	49	00	2,5
Total	21	143	214	220	164	92	23	4,4

Source: CNES, (1996), op. cit.

Voyons maintenant de façon détaillée quels sont les facteurs qui ont contribué à la baisse de la fécondité. Examinons en premier lieu l'évolution de l'âge au mariage (tableau 4).

Tableau 4: Evolution de l'âge moyen au mariage. Algérie (1966)-(1994).

Age / Sexe	Hommes	Femmes
1966	23,8	18,3
1970	24,4	19,3
1977	25,3	20,9
1985	27,6	22,6
1987	27,6	23,7
1994	30,0	25,7

Source: CNES: op. cit, (1996).

Comme on peut le constater, l'âge moyen au premier mariage est en forte et constante augmentation entre 1966 et 1994 passant respectivement de 18,3 ans à 26,0 ans pour les femmes et de 24,0 ans à 30,0 ans pour les hommes. Ainsi, durant 28 ans (1966-1994), l'âge moyen au premier mariage a reculé de 7,5 ans chez les femmes et de plus de 6,0 ans chez les hommes. Avec 25,7 ans chez les femmes, il atteint ainsi un record absolu dans le monde arabe.

Cette augmentation de l'âge moyen au premier mariage témoigne des changements socio-culturels survenus sur la période considérée. Il est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural pour les deux sexes et il augmente avec le niveau d'instruction des femmes.(tableaux 5 et 6).

Tableau 5: Evolution de l'âge moyen au 1er mariage selon le milieu d'habitat.

	1977		1987		1992	
	urbain	rural	urbain	rural	urbain	rural
Hommes	26,8	24,3	28,8	26,4	13,2	26,9
Femmes	22,1	19,8	24,8	22,3	28,9	24,6

Source: O.N.S. Statistiques. Série Démographie Algérienne n°17, (1989).
CNES: op. cit, (1996).

Cette augmentation de l'âge au premier mariage pour les femmes s'explique par la forte et constante scolarisation des filles (33% en 1966, 72% en 1985, 88% en 1990) et dans une certaine mesure par la progression du travail féminin au cours des deux dernières décennies. En 1966, le mariage était précoce. La moitié des femmes se mariaient avant l'âge de 20 ans et seulement 10% des femmes célibataires sont enregistrées dans le groupe d'âge 20-24 ans.

Tableau 6: Evolution de l'âge moyen au 1er mariage selon l'instruction de la femme.

Année	Sans instruction	Primaire	Secondaire et plus
1970	17,8 ans	20,7 ans	22,0 ans
1992	23,7 ans	25,5 ans	30,0 ans

Source: CNES: op. Cit (Doc-Annexe) 1966.

Aujourd'hui, la situation s'est presque inversée. Les femmes se marient de moins en moins avant l'âge de 20 ans et la proportion des femmes célibataires à 20-24 ans dépasse les 60%. De même, plus le niveau d'instruction est élevé plus l'âge au mariage est "retardé". En 1990, les mariages concernaient 65% des femmes et 66% des hommes ayant un niveau d'instruction primaire ou déclarés illettrés. Nous sommes en présence d'un nouveau modèle matrimonial qui confirme l'entrée en deuxième période de transition.

Nuptialité-Fécondité

La question qui se pose est de savoir s'il y a un lien entre ce mariage plus tardif des femmes et la baisse de la fécondité observée. Incontestablement. Comme en Europe ancienne, le recul de la nuptialité des femmes a été le premier facteur de baisse de la fécondité précédant même la volonté délibérée de limitation des naissances. En effet, une réduction de la durée de vie passée en union suffit à faire baisser la fécondité, même sans qu'intervienne un grand changement dans les comportements procréateurs. En Algérie, la première baisse, due au recul de l'âge au mariage, a été suivie immédiatement d'une baisse importante du nombre d'enfants désirés associée parallèlement à une progression de la contraception moderne chez les femmes mariées comme nous le verrons plus loin.

La baisse essentielle de la fécondité qui s'est produite chez les femmes jeunes comme on vient de le voir résulte d'un mariage plus tardif. Et l'entrée en union des femmes est d'autant plus tardive qu'elles ont connu une scolarité prolongée. Mais l'instruction n'explique pas tout. Les jeunes femmes qui n'ont jamais fréquenté l'école ont-elles aussi moins d'enfants.

Ce qui nous laisse penser que la crise économique que traverse l'Algérie a jouée et continue de jouer un rôle non négligeable dans le retard de l'âge au mariage. En effet, les difficultés rencontrées par les jeunes concernant leur insertion sur le marché du

travail, l'épargne de plusieurs années pour le mariage ainsi que la crise du logement font qu'un nouveau modèle familial réduit s'impose de plus en plus qui confirme les aspirations des jeunes à la constitution d'une famille nucléaire. Comme les chances de trouver un emploi et/ou un logement s'amenuisent avec l'aggravation de la crise qui dure malheureusement encore, les jeunes préfèrent ne pas penser du tout au mariage. Par conséquent, ils se trouvent en quelque sorte en célibat forcé.

En milieu rural, les migrations des jeunes hommes et de jeunes filles sont un autre facteur de l'augmentation de l'âge au mariage qui n'est pas non plus indépendant des difficultés économiques auxquelles on peut ajouter les problèmes d'insécurité qui règnent ces dernières années. C'est dire l'importance du recul de l'âge au mariage, quelle que soit la cause, comme facteur dans la réduction de la fécondité. A cet égard, même les gens mariés surtout en milieu urbain ont tendance, eux aussi, à limiter leur descendance, face à l'incertitude de l'avenir, notamment le risque de licenciement entre autres conséquences de la crise économique.

D'autre part, cette crise économique peut également compromettre les progrès enregistrés en matière de scolarisation et l'accès aux services de santé et d'une meilleure régulation de la fécondité. Avec la dégradation de la qualité des prestations dans les structures publiques, les plus importantes dans le pays, il est difficile de mener à bien un programme aussi important que celui de la maîtrise de la croissance démographique. Ce dernier connaît depuis quelques temps un certain relâchement. Ceci peut s'expliquer par la contrainte financière et par la préoccupation des pouvoirs publics d'un certain nombre de problèmes jugés prioritaires notamment les problèmes économiques et politiques exigeant des solutions plus urgentes (réformes économiques et dette extérieure, crise politique et lutte anti-terroriste...) ce qui fait passer le problème démographique au second plan.

L'autre question qui mérite d'être posée également est de savoir si cette baisse de la fécondité n'est pas conjoncturelle ou l'a été en partie, suite aux répercussions négatives de la crise économique évoquées plus haut. Il est vrai que l'ajustement structurel a et continu d'avoir des effets négatifs. La pauvreté et la misère gagnent du terrain mais il n'est pas certain qu'elles peuvent engendrer une reprise à la hausse de la fécondité ou de son maintien à un niveau élevé une fois que s'améliore la conjoncture ou encore selon l'idée chère aux démographes que "les lits de la misère sont plus féconds".

Autrement dit, la baisse de la fécondité peut se produire même chez les pauvres. Et l'on sait par ailleurs que cette baisse de la fécondité a commencé bien avant la crise et la tendance à la baisse se maintiendra quelle que soit la situation économique. C'est le passage d'un régime démographique à un autre que connaît actuellement l'Algérie.

La situation dans les pays du Tiers-Monde diffère de celle des Européens au 18ème siècle qui ont pourtant vu baisser leur fécondité graduellement passant inévitablement d'un stade à l'autre accomplissant ainsi leur transition démographique. Nous pensons que la tendance à l'adoption de la famille restrictive en Algérie est également le fait des changements socio-économiques et culturels qui sont irréversibles. Et tant mieux si la croissance économique reprend puisque l'on sait, par ailleurs, que le développement économique milite en faveur de la baisse de la fécondité. Au contraire, il n'est pas exclu que l'ajustement structurel puisse en accélérer le processus de la transition démographique. La transition vers l'économie de marché assurera pour ainsi dire la

transition démographique. Ceci rejoint l'idée des Américains "que les pays du Tiers-Monde adoptent une saine économie de marché et les problèmes de natalité se régleront d'eux-mêmes". Crise économique ou pas, l'indice synthétique de la fécondité est appelé à diminuer encore selon les projections faites quelle que soit l'hypothèse retenue comme le montre le tableau suivant.

Tableau 7: Indice synthétique de fécondité. Projections pour la période 1990-2020 selon les hypothèses, faible, moyenne et forte

Hypothèse/Année	Hypothèse faible	Hypothèse moyenne	Hypothèse forte
1990	4,77	4,77	4,77
1995	3,62	3,98	4,20
2000	2,88	3,31	3,68
2005	2,47	2,84	3,70
2010	2,24	2,54	2,74
2015	2,22	2,34	2,59
2020	2,10	2,21	2,41

Source: CNES, op. cit. (1997).

D'après les données du tableau 7, la fécondité est légèrement inférieure à ce que prévoient les perspectives selon l'hypothèse forte et tombe juste selon l'hypothèse moyenne pour la période 1990-1995. Ceci démontre que l'Algérie, qui a achevé sa première phase de transition, est entrée depuis quelques temps dans la deuxième phase pour passer progressivement vers l'an 2000 à un état stationnaire post-transitionnel caractérisé par un niveau de fécondité réduit ou l'indice synthétique est plus proche du seuil de remplacement des populations. Notons à cet égard que les projections faites depuis le début des années 80 par certains organismes nationaux (Office National des Statistiques 1988) ou internationaux, notamment par les Nations-Unies (World Population prospects, 1982) ont eu tendance à sous-estimer un peu la baisse de fécondité en Algérie. Il est fort possible qu'il y ait une accélération de la baisse de la fécondité et l'état stationnaire serait atteint beaucoup plus tôt que prévu.

La prévalence de la contraception

Si le recul de l'âge au mariage reste le facteur essentiel de la baisse de la fécondité, il n'en demeure pas moins que la contraception a contribué, pour sa part, à cette baisse par l'utilisation efficace des méthodes modernes de la contraception par la très grande majorité des femmes. Voici comment a évolué l'utilisation de la contraception: de 2% en 1962, elle passe à 8% en 1968, à 35% en 1984, à 36% en 1986, à 50,8% en 1992 et à 57% en 1995. Quoique de pratique relativement récente, la progression de contraception concernait en 1995 plus d'une femme sur deux (57%) contre 36% en 1986 et seulement 2% en 1962 (Khiati, 1996, p.35). La contraception concernait en 1995 plus d'une femme sur deux (57%) contre 36% en 1986 et seulement 2% en 1962 (Khiati, p.35).

Ceci est lié sans doute à l'évolution du nombre de structures d'espacement des naissances qui n'a cessé d'augmenter depuis l'adoption du programme de planification familiale facilitant ainsi l'accès de la population concernée aux centres d'espacement des

naissances (qui sont intégrés au PMI). Les chiffres suivants témoignent de l'évolution des structures: 745 en 1984, 1400 en 1986, 1872 en 1987 et 1955 en 1988.

Avant les années 1990, la contraception était plus utilisée dans le groupe d'âge 35-39 ans, soit 37,8%. Ce pourcentage assez élevé à cet âge peut s'expliquer par la volonté des couples d'arrêter le nombre d'enfants étant donné que 80% naissances surviennent avant l'âge de 35 ans et paraît donc comme une décision d'espacement des naissances (Khiati. M., 1996, p. 35). Aujourd'hui, l'introduction de la contraception dans la vie féconde des femmes algériennes se fait beaucoup plus tôt, 27% à l'âge 15-19 ans et 42% à 20-24 ans. En 1995, 99% des femmes non-célibataires connaissent une ou plusieurs méthodes contraceptives (CNES, 1996. p. 37). Cette proportion n'était que de 25% en 1968. Actuellement, les méthodes modernes, et plus particulièrement l'utilisation de la pilule, sont connues de la quasi-totalité des femmes non célibataires.

La répartition selon la méthode pratiquée montre que la pilule est de loin la plus utilisée: 73,2% pour la pilule, 6,2% pour le dispositif intra-utérin (D.I.U), 3,3% pour la stérilisation et 17,3% pour les autres méthodes.

La durée moyenne d'utilisation d'une méthode moderne est de 3 années mais avec une très grande variabilité; la continuité de la contraception est plus élevée pour le D.I.U que la pilule. L'utilisation de la contraception selon le secteur d'habitat montre que les femmes en milieu urbain le font plus précocement que les femmes en milieu rural. De même, l'utilisation varie selon le niveau d'instruction, plus la femme est instruite, plus l'adoption de la première contraception se fait à un nombre d'enfants plus réduit.

Le temps a changé pour les femmes. Tout comme l'augmentation sensible de l'âge moyen au premier mariage chez les femmes en milieu rural ou la baisse de la fécondité qui a concerné tout de même les jeunes femmes analphabètes, la contraception n'apparaît plus, aujourd'hui, comme exclusive ou propre aux citadines ou aux instruites: 44% des femmes mariées campagnardes ou analphabètes y ont recours (CNES, 1996, p. 38). De ce fait, faire progresser les taux de contraception représente donc un intérêt particulier si l'on veut véritablement mener une action sensible pour exercer davantage un effet sur la fécondité à partir du niveau déjà atteint.

Tableau 8: Pourcentage des femmes non-célibataires ayant utilisé une méthode contraceptive et au moins une méthode moderne selon le secteur d'habitat et le niveau d'instruction, Algérie (1992).

Variables socio-économiques	Méthode utilisée	
	N'importe quelle méthode	méthode moderne
Milieu	%	%
Urbain	80,1	72,8
Rural	69,6	60,1
Education		
Jamais scolarisée	71,0	60,8
Primaire incomplet	79,8	72,4
Primaire	80,1	75,0
Préparatoire	84,4	80,2
Secondaire et +	74,7	68,7

Non déclarés	40,0	40,0
Total	74,9	66,5

Source: CNES, op. cit. (document annexe).

Les objectifs fixés étant d'atteindre un taux de prévalence de 60% en l'an 2000. Il est question également d'intégrer la planification familiale, d'ici la fin du siècle, dans toutes les maternités et les structures dispensant d'une activité d'espacement des naissances ce qui permettra, sans doute de renforcer le programme de maîtrise de la croissance démographique en exerçant un effet supplémentaire sur le niveau de la fécondité.

CONCLUSION

La politique, démographique, bien que moins claire et incohérente dans son ensemble, a joué un rôle non négligeable dans la maîtrise de la croissance démographique en Algérie. La baisse de la fécondité observée s'explique également par les changements dans les comportements, essentiellement par le net recul de l'âge au mariage, la progression de la contraception et dans une certaine mesure par les effets négatifs de la crise économique que traverse le pays (chômage, crise du logement...). Le modèle de la famille restreinte se diffuse un peu partout surtout en milieu urbain. Elever plusieurs enfants coûtent de plus en plus chers et présentent donc une charge qui oblige les couples à limiter leur descendance. Le nombre d'enfants jugé idéal par les femmes interrogées âgées de moins de 30 ans, c'est-à-dire celles qui vont déterminer la fécondité ultérieure, se situe à près de 3,5 enfants, soit un peu moins que la fécondité observée en 1995 (4,0 enfants). Les retombées de la crise économique peuvent, contrairement à certaines idées classiques, accélérer la baisse de la fécondité.

Néanmoins, toute stratégie de développement économique doit prendre en considération la variable population pour la concrétisation des objectifs fixés, notamment la recherche d'une harmonie entre croissance démographique et croissance économique. Ce qui suppose, à l'heure actuelle, la mise en place d'un programme d'action pour une meilleure prise en charge des besoins de la population concernant toutes les couches sociales et pour toutes les régions sans discrimination dans le domaine de l'éducation, l'accès aux services de santé et de sécurité sociale ainsi que l'élévation du niveau de vie d'une manière générale. L'état doit obligatoirement maîtriser efficacement la fécondité mais en même temps protéger socialement les couches défavorisées dans le cadre d'un programme de solidarité nationale, en un mot, l'instauration d'une justice sociale, faute de quoi, le processus démographique risque d'être compromis. Ce qui n'empêche pas, d'autre part, de responsabiliser les parents quant à la prise en charge partielle de leurs enfants. En dépit de toutes les crises qu'elle traverse, l'Algérie poursuit progressivement sa transition démographique vers la stabilisation en l'an 2020, atteignant par-là une fécondité plus proche du seuil de remplacement des populations, et où la démographie, ainsi maîtrisée, ne devrait pas, en principe, poser de contraintes à l'économie en redressement aujourd'hui. Le défi sera ainsi relevé.

Références

- [1]- AROUA Ahmed: Islam et contraception, Office des Publications Universitaires, Alger, 1987, 103 pages.
- [2]- BRAHIMI Rabah: Montée du célibat et fécondité en Algérie, 8 colloque de l'A.M.E.P, Alger 1991, pp.511-534.
- [3]- Centre International de Coopération dans les Recherches Nationales en Démographie (C.I.C.R.E.D): La population de l'Algérie, C.I.C.R.E.D séries, 1974.
- [4]- Conseil Interministériel: Rapport sur le programme de la maîtrise de la croissance démographique, Alger 1983.
- [5]- Conseil National Economique et Social: Etude sur la politique nationale en matière de population, Alger 1996.
- [6]- HAFAD Tahar: Dangers de la vitesse acquise, Algérie-Actualité n° 1010, 1985.
- [7]- KHIATI Mostefa : Démographie et population, OPU, Alger 1996, 85 p.
- [8]- KOUAOUCI Ali : La dimension stratégique de la croissance démographique, Revue des Sciences Humaines, Université de Constantine, 1990, pp.11-43.
- [9]- LADJALI Malika: L'espacement des naissances dans le Tiers-Monde. L'expérience algérienne, OPU, Alger 1985, 172.p.
- [10]- Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MPAT, 1980): Premier Plan Quinquennal, Rapport Général, Alger.
- [11]- Office National des Statistiques: Statistiques (séries). Démographie n° 17, Alger 1989.
- [12]- Office National des Statistiques. Démographie Algérienne, données statistiques 1987, Alger 1988, 68 p.
- [13]- Organisation des Nation-Unies. World Population Prospects: Estimations and Projections as research in 1982, New-York 1985.
- [14]- NOIN Daniel: La transition démographique dans le monde, Paris, PUF. (Le géographe), 1983, 214.p.
- [15]- Secrétariat d'état aux Affaires Sociales, Rapport du Comité Interministériel chargé de l'étude et de l'élaboration du programme d'action en vue de la maîtrise de la croissance démographique, Conseil Interministériel, Alger, Février 1983.
- [16]- VALLIN Jacques: Influence de divers facteurs économiques et sociaux sur la fécondité des femmes algériennes, Population n°6, 1973.
- [17]- VERRIERE Jacques: Les politiques de population, Paris, PUF (Le géographe), 1978, p.207. □

